

POPULATION & SOCIÉTÉS

Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ?

Christiane Delbès* et Joëlle Gaymu**

Au dernier recensement français de 1999, la quasi-totalité des personnes ayant 60 ans ou plus n'avaient connu qu'un seul mariage. À ces âges, les divorces comme les nouvelles unions sont rares et l'événement le plus fréquent qui vient modifier la situation conjugale est la mort du compagnon de toujours.

Mais, hommes et femmes n'ont pas le même risque de perdre leur conjoint. La surmortalité des hommes ajoutée à la différence d'âge entre conjoints (les hommes ont une épouse en moyenne trois ans plus jeune qu'eux) voue les femmes au veuvage : aujourd'hui, quatre femmes de 60 ans ou plus sur dix sont veuves, contre un homme sur dix seulement (tableau 1).

Toutefois le parcours de fin de vie des personnes âgées change : la baisse de la mortalité retarde le veuvage et la montée du divorce rend, à l'inverse, l'isolement matrimonial plus commun. Les couples de fait, non mariés, sont par ailleurs de plus en plus fréquents. Au total, les situations conjugales masculine et féminine tendent à se rapprocher.

Tableau 1 - Situation matrimoniale des personnes âgées en France en 2000 (en %)

	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble
60 ans et plus					
Hommes	8	77	10	5	100
Femmes	7	47	41	5	100
80 ans et plus					
Hommes	7	62	29	2	100
Femmes	8	15	74	3	100

Source : Insee, Situation démographique, 2000 [1].

* Fondation nationale de gérontologie et Institut national d'études démographiques

** Institut national d'études démographiques

◆ Le recul du veuvage

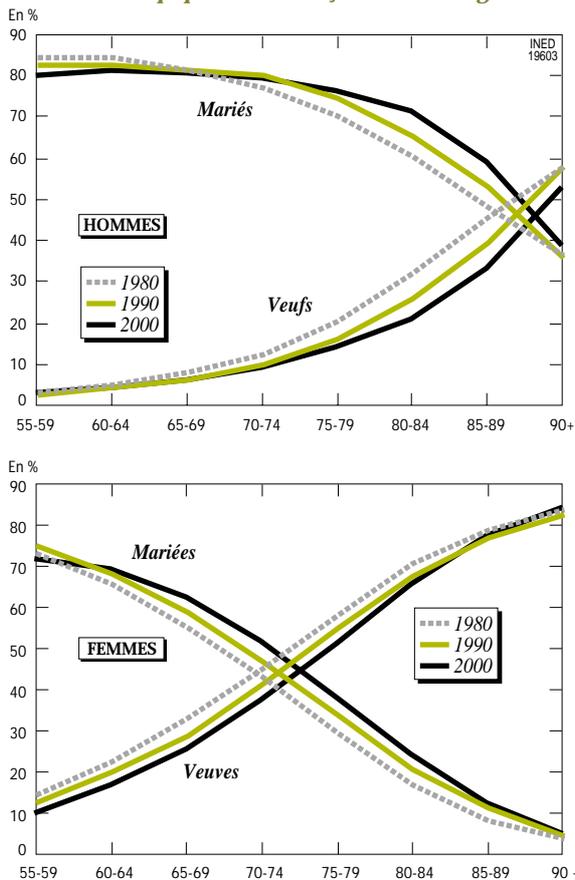
Le risque de voir disparaître son conjoint n'a cessé de diminuer depuis plusieurs décennies, ceci à tous les âges : en 1980, 2,1 % des hommes mariés de 75 ans sont devenus veufs dans l'année, vingt ans plus tard le risque n'était plus que de 1,2 %. Chez les femmes, au même âge, la probabilité est passée de 7,0 % à 5,1 %. La baisse de la mortalité chez les deux sexes en est la cause : parmi les personnes nées en 1905, 30 % des hommes et 49 % des femmes ont survécu jusqu'à 75 ans, alors que parmi celles nées en 1925, elles étaient respectivement 44 % et 66 % à être encore en vie à cet âge.

Cette plus longue survie de chacun des époux retarde la rupture du couple (1). Ainsi, en 2000, à 70-74 ans, 79 % des hommes et 51 % des femmes étaient mariés contre respectivement 77 % et 43 % en 1980 (figure 1). Autre illustration, en 1980, pour les femmes de 60 ans ou plus, être veuve était plus fréquent qu'être mariée (respectivement 47 % et 41 %) ; c'est désormais l'inverse (41 % et 47 %), même si les destins conjugaux masculins et féminins restent très différents (77 % des hommes de 60 ans ou plus sont mariés et 10 % sont veufs).

Cette augmentation de la part des mariés a eu lieu malgré la montée du divorce (encadré 1) et la raréfaction du remariage. Jouant dans l'autre sens, celui d'un plus grand isolement matrimonial, ces derniers n'ont cependant pas été suffisants jusqu'ici pour contrebalancer la baisse du veuvage. Une exception pourtant chez les hommes avant 75 ans : le veuvage masculin est rare et n'a pas beaucoup diminué à ces âges (par exemple, 5 % des hommes de 60-64 ans étaient veufs en

(1) Cette évolution a été accentuée depuis 1982 par l'extinction des générations de veuves de la première guerre mondiale et l'arrivée au seuil de la retraite de couples dont l'écart d'âge entre conjoints est moindre.

Figure 1 - Proportion de veufs et de mariés dans la population française selon l'âge



Source : Insee, Situation démographique, 1980-1990-2000 [1].

1980 contre 4 % en 2000) alors que la part des divorcés a plus que doublé (passant de 3 % à 7 %). Les hommes abordent donc l'orée de la vieillesse en étant de plus en plus fréquemment non mariés (2).

Toutefois, ne pas être marié ne signifie pas forcément ne pas vivre en couple. Comme chez les plus jeunes, la situation légale des personnes âgées reflète de moins en moins leur situation de fait.

◆ **Le remariage concurrencé par l'union libre**

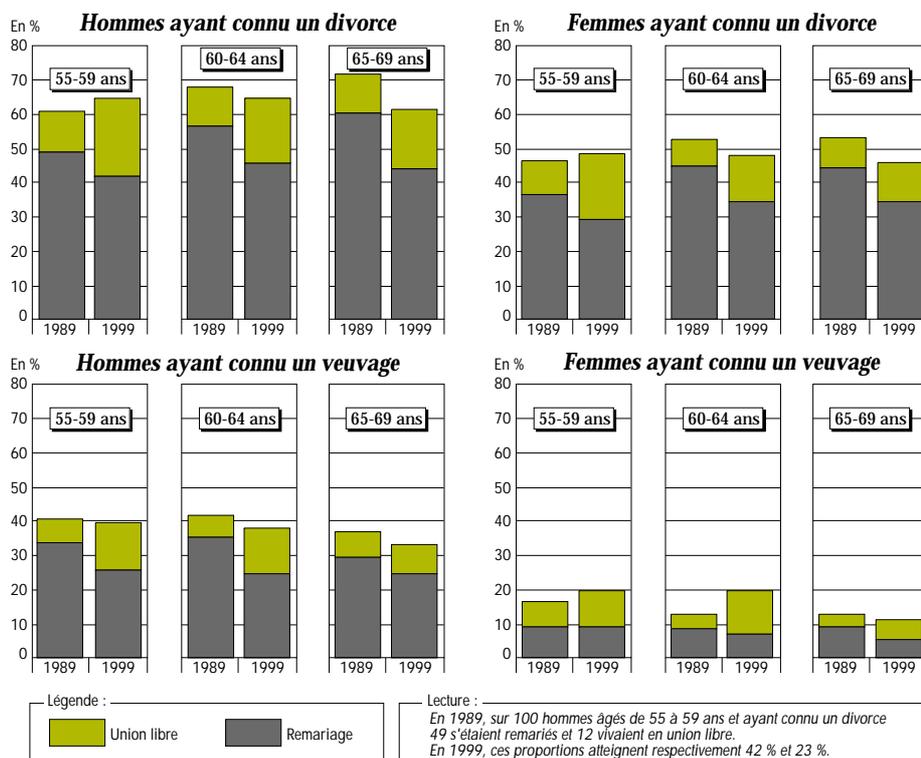
En 1999, après un veuvage ou un divorce, les sexagénaires s'étaient moins souvent remis en couple, marié ou non, qu'en 1989. Et parmi ceux qui ont fondé une nouvelle union (encadré 2), une proportion croissante ne l'ont pas légalisée (figure 2). Ainsi, alors qu'en 1989, 45 % des femmes âgées de 60-64 ans ayant connu un divorce étaient remariées et 8 % vivaient en union libre, en 1999, elles étaient respectivement 34 % et 14 %. La même évolution s'observe chez les personnes ayant connu un veuvage. Les célibataires vivent également plus fréquemment maritalement : pour ceux de 60-64 ans par exemple, en 1990, 11 % des hommes et 8 % des femmes vivaient à deux, et en 1999, 13 % et 9 %.

La cohabitation s'est essentiellement développée chez les moins de 70 ans. Toutefois, ces données minimisent certainement la diffusion de l'union libre car elles ne permettent pas de saisir les nouvelles formes de conjugalité qui vont de pair avec le maintien de deux domiciles [4].

Quelles conséquences ont eu ces changements de situation matrimoniale légale et de fait sur le mode de vie des plus de 60 ans ?

Dans la population masculine âgée de 60 à 74 ans, le développement de l'union libre chez les non mariés n'a pas permis de compenser la diminution de la part des mariés : les hommes vivent donc moins souvent en couple qu'il y a dix ans (82 % en 1990 contre 80 % en 1999) (tableau 2). Cette tendance est appelée à se poursuivre et à certainement se diffuser chez les femmes qui, pour l'heure, sont à ce stade de la vie plus souvent en couple. En effet, des générations comportant une plus grande proportion de divorcés (ainsi, par exemple, 12 % des hommes de 50-54 ans sont divorcés; aux mêmes âges, leurs aînés de dix ans, qui ont aujourd'hui 60-

Figure 2 - Proportion de remises en union (remariage ou union libre) chez les personnes ayant connu un veuvage ou un divorce



Source : enquête « Étude de l'histoire familiale », 1999.

INED 19703

Tableau 2 - Proportion de personnes vivant en couple selon l'âge (en %)

	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85 +	60 +
Hommes							
1990	82,2	81,9	80,7	74,9	65,0	46,8	77,1
1999	80,4	80,1	78,7	75,5	69,6	50,4	76,2
Femmes							
1990	68,9	59,8	48,3	34,1	20,9	7,8	45,3
1999	70,4	63,1	52,3	38,9	23,7	9,4	47,3

Source : Insee, recensements 1990 et 1999.

64 ans, n'étaient que 6%) mais également de célibataires vont atteindre l'âge de 60 ans.

◆ **Les personnes très âgées vivent plus souvent en couple ou seules chez elles**

Passé 75 ans, les hommes comme les femmes franchissent plus souvent à deux les étapes de la fin de la vie en raison du recul du veuvage. On peut légitimement espérer que la poursuite du recul de la mortalité continuera à prolonger la vie des couples aux âges avancés. Et le rapprochement récent des espérances de vie masculine et féminine devrait contribuer à rendre les itinéraires de fin de vie des hommes et des femmes un peu moins dissemblables (tableau 2).

Paradoxe apparent, aux grands âges, la progression de la vie en couple s'est doublée d'un développement de l'isolement résidentiel. Ainsi, en 1990, 17% des femmes de 80-89 ans vivaient en couple et 50% habitaient seules, en 1999 ces proportions atteignent respectivement 18% et 53%. Lorsqu'on a perdu son conjoint, la tendance est de plus en plus à vivre seul plutôt qu'à habiter avec d'autres membres de sa famille: par exemple, 25% des veuves de 80-89 ans partageaient un logement avec un proche en 1990 contre seulement 18% en 1999, parallèlement les

Encadré 1

Le divorce passé 60 ans

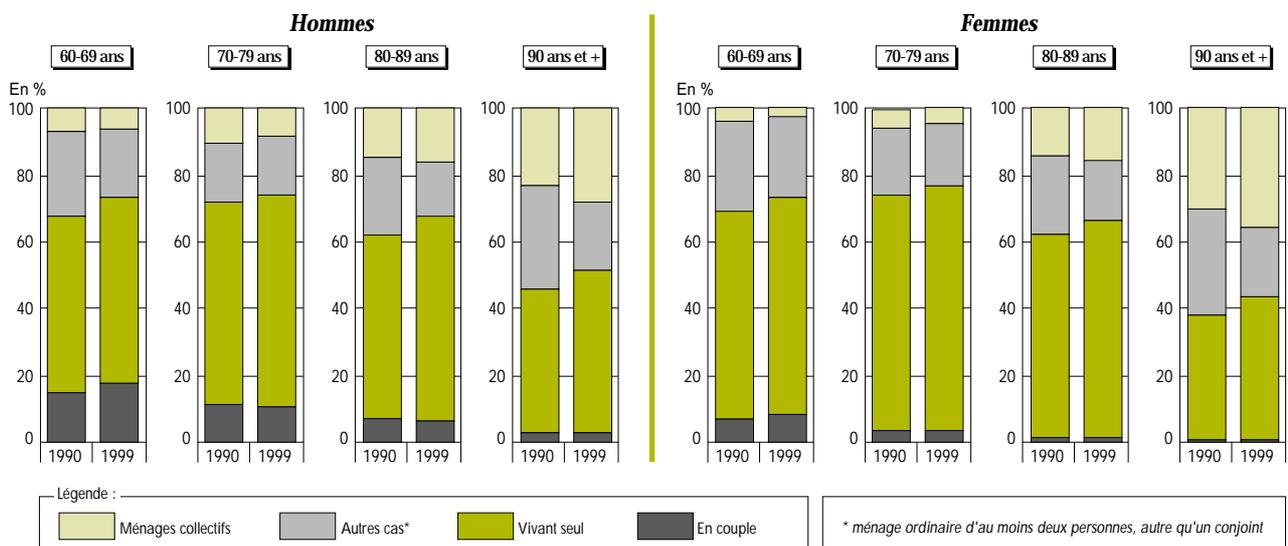
Les personnes âgées d'aujourd'hui ont plus souvent divorcé avant d'atteindre 60 ans que leurs aînées, mais, passé cet âge, elles hésitent également moins à rompre leur union: durant ces dix dernières années, le taux de divorce des 60 ans ou plus a augmenté de 28% chez les femmes et de 39% chez les hommes. Toutefois, cette croissance est bien moindre que chez les quinquagénaires, où les taux ont presque doublé. Et, contrairement à une opinion encore couramment répandue, la retraite n'est guère une menace pour la stabilité des couples: le taux de divorce ne cesse de diminuer avec l'avance en âge. En 2000, à 60-64 ans, seuls 2,9 hommes et 1,9 femme pour mille ont divorcé, le taux étant beaucoup plus élevé chez les quinquagénaires et, à l'inverse, beaucoup plus faible chez les septuagénaires (1,0 homme et 0,3 femme pour mille).

proportions d'isolées sont passées de 62% à 67% (figure 3).

Cette raréfaction de la co-résidence avec des membres de la famille s'est accompagnée d'une désaffection pour la vie en institution: en 1990, 6% des hommes veufs de 70-79 ans vivaient en collectivité, ils ne sont plus que 4% en 1999. D'un recensement à l'autre, entre 1990 et 1999, seuls les 85 ans ou plus ont opté plus fréquemment pour ce mode de vie collectif. L'amélioration de la situation des anciens est en filigrane de cette plus forte indépendance résidentielle. À âge égal, ils sont en meilleure santé qu'autrefois et leurs ressources financières ont progressé de manière spectaculaire. Le développement de la politique de maintien à domicile et la modernisation des logements les ont également aidés à vivre plus longtemps seuls chez eux.

Par ailleurs, si hommes et femmes sont très inégaux dans leurs chances de retrouver un partenaire,

Figure 3 - Mode de vie des personnes de 60 ans ou plus célibataires, veuves ou divorcées



Source : Insee, recensement de 1999

INED 19803

Encadré 2

Les secondes unions

Les chances de fonder un nouveau couple sont d'autant plus faibles que la rupture de l'union précédente, par divorce ou veuvage, a eu lieu à un âge tardif. Ainsi, 10% des hommes devenus veufs en 1990 à 50-54 ans étaient remariés cinq ans plus tard, contre 5% seulement de ceux devenus veufs à 60-64 ans. À ces âges élevés, la tendance est, par ailleurs, à se remarier de moins en moins souvent : ainsi 30% des hommes ayant divorcé à 55-59 ans en 1980 étaient remariés cinq ans plus tard contre 22% de ceux l'ayant fait au même âge en 1990 (tableau).

Probabilité d'être remarié au bout de cinq ans selon le type de rupture et l'âge à la rupture (en %)

Age à la rupture	Veuvage		Divorce		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
50-54 ans						
en 1980	13,7	1,7	29,4	19,2	22,0	4,7
en 1990	10,1	1,2	20,6	11,5	17,6	4,7
55-59 ans						
en 1980	10,6	1,0	30,2	16,6	16,9	2,2
en 1990	7,7	0,6	21,8	7,8	15,0	1,8
60-64 ans						
en 1980	7,7	0,5	-	-	-	-
en 1990	5,2	0,3	-	-	-	-

Sources : données d'État Civil, 1980-1997.

Enfin, quel que soit l'âge au moment de la rupture, les divorcés convolent plus facilement que les veufs. Il est vrai qu'une part d'entre eux ont mis fin à leur union car ils avaient déjà rencontré leur futur conjoint. Et les femmes veuves hésitent plus souvent à se remarier, notamment parce que celles qui touchent une pension de réversion la perdraient en légalisant leur union de fait.

Comme chez les plus jeunes, passé la cinquantaine, la probabilité de refaire sa vie est toujours moindre pour les femmes [2]. La structure du marché matrimonial leur est préjudiciable (à 60-64 ans, il y a deux fois plus de femmes sans partenaire que d'hommes et quatre fois plus à partir de 75 ans) et les hommes qui convolent tardivement ont, de plus, tendance à choisir des compagnes plus jeunes, voire beaucoup plus jeunes, qu'eux [3]. C'est lors d'un veuvage que les femmes sont les plus désavantagées. Même si le décès de leur mari ne s'est produit qu'à l'orée de leur cinquantaine, les veuves ne referont pratiquement jamais leur vie.

Les femmes sont donc doublement pénalisées : leurs plus grandes difficultés à fonder une nouvelle union s'ajoutent à leur plus forte probabilité de subir le veuvage.

lorsqu'ils ne vivent pas en couple leur mode de vie n'est guère différent. L'isolement résidentiel est de loin la situation la plus courante. Il culmine chez les 75-79 ans (à ces âges, en 1999, 78% des veufs comme des veuves sans partenaire vivent seuls) puis diminue ensuite régulièrement avec l'avance en âge, l'apparition des premiers handicaps rendant plus difficile la vie en solitaire. L'institutionnalisation augmente alors rapidement surtout pour les femmes. Et, à partir de 85 ans elles sont plus souvent placées en institution, conséquence, assurément, de la plus grande sévérité de leurs incapacités [5].

Encadré 3

Vie en couple et niveau social

Chez les hommes, la probabilité de vivre en couple croît avec le niveau social : 82% des anciens cadres supérieurs de 60 ans et plus vivent en couple contre 75% des retraités ouvriers (74% des anciens agriculteurs). Les différences de nuptialité entre catégories socio-professionnelles (notamment le fort célibat des agriculteurs ou de certaines catégories d'ouvriers) se retrouvent ici en filigrane. Joue également, quoique dans une mesure moindre, l'inégalité sociale devant la mort : à chaque âge, la proportion d'hommes en couple est d'autant plus forte que l'on progresse dans la hiérarchie sociale car la mortalité de leur conjointe recule dans le même temps. De plus, les hommes ayant un niveau social élevé refont plus facilement leur vie : par exemple, après un veuvage 42% des cadres retraités de 65-74 ans ont fondé une nouvelle union contre seulement 25% des ouvriers. Chez les femmes, le passé professionnel est moins déterminant du mode de vie, 44% des cadres retraitées et 45% de leurs homologues ouvrières habitant avec un compagnon. Le veuvage frappe beaucoup plus souvent en bas de la hiérarchie sociale (36% des ouvrières retraitées sont veuves contre 23% des cadres), mais le célibat étant davantage la marque des plus diplômées (17% des cadres et 7% des ouvrières), les contrastes selon les catégories socio-professionnelles sont moins accusés. En outre, chez les femmes, le niveau social n'a guère d'influence sur les remises en couple.

Dans l'avenir, l'arrivée à l'âge de 60 ans de générations ayant connu des conditions de vie plus favorables devrait améliorer encore l'autonomie des anciens. Nul doute qu'ils privilégieront davantage la vie en solitaire au détriment de la co-résidence avec d'autres proches. Toutefois, plus l'âge augmente et plus le maintien à domicile nécessite un soutien. Or, l'incertitude sur les modalités futures du financement des retraites reste totale. La position relative des aînés vis-à-vis des actifs et par là-même leur capacité financière à faire appel aux aides professionnelles est en jeu. Si la solidarité collective s'est développée dans ce domaine durant les dernières décennies grâce à une politique volontariste, ne risque-t-elle pas de s'effriter devant l'ampleur des coûts ?

Le vécu de la fin de vie s'en trouverait alors changé du tout au tout.

RÉFÉRENCES

- [1] C. BEAUMEL, L. DOISNEAU, M. VATAN - « La situation démographique en 2000 », *Insee-résultats*, n° 10, 2000, 43 p. + cédérom
- [2] F. CASSAN, M. MAZUY, F. CLANCHE - « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee Première*, n° 797, juillet 2001
- [3] C. DELBÈS, J. GAYMU - « Convoler après 50 ans », *Gérontologie et Société*, n° 82, 1997, p.95-105
- [4] V. CARADEC - « Les formes de la vie conjugale des "jeunes" couples "âgés" », *Population*, n° 4-5, Ined, 1996, p. 897-928
- [5] E. CAMBOIS, A. DESESQUELLES, J.-F. RAVAUD - « Femmes et hommes ne sont pas égaux face au handicap », *Population et sociétés*, n° 386, Ined, janvier 2003